

La garde des jeunes enfants

DANS les activités traditionnelles, agriculture, artisanat, petit commerce, travail à domicile, les parents concilient sans trop de difficultés leurs fonctions professionnelles et familiales. Mais le développement de l'industrie et des services, et l'urbanisation, se sont accompagnés d'une séparation du lieu de travail et du domicile, qui a conduit une majorité de mères à se consacrer exclusivement à leur foyer pendant une bonne partie de leur vie. Depuis une vingtaine d'années cependant, la fréquence du salariat des femmes mariées s'est fortement accrue et la garde des jeunes enfants, question naguère privée, est devenue affaire publique. En 1968, 28 % des femmes mariées ayant un enfant de moins de trois ans avaient une activité professionnelle, dont 21 % salariée et 7 % indépendante ; en 1975, cette proportion s'élevait à 42 % (38 % salariées et 4 % indépendantes) ; elle dépasse vraisemblablement 50 % aujourd'hui.

Dans son rapport au Conseil économique et social « Les modes de garde des jeunes enfants » (mars 1981), qui est le document de référence sur le sujet, Mme Evelyne Sullerot avait confronté les statistiques disponibles et montré leurs contradictions et leurs insuffisances. Une enquête effectuée en mai-juin 1981 par l'INED et le CERC (Centre d'Etude des Revenus et des Coûts) avec le concours technique de l'INSEE, auprès d'environ 4 000 femmes ayant au moins un enfant de moins de seize ans à charge, permet d'y voir un peu plus clair.

Si la plupart des jeunes enfants vivent évidemment avec leurs deux parents, la proportion de ceux qui ne sont pas dans ce cas augmente lentement avec l'âge, à mesure que des ruptures (ou des deuils) interviennent dans les familles : elle est de 2,4 % peu après la naissance, et atteint 10,9 % à six ans (1). En moyenne, pour les zéro-six ans, elle est de 6,6 % se répartissant ainsi : 4,3 % vivent avec leur mère seule, 1,1 % avec leur mère et son nouveau compagnon,

0,3 % avec leur père et sa nouvelle compagne, 0,9 % ni avec leur père ni avec leur mère, avec un grand-mère le plus souvent (2).

Lieu de garde

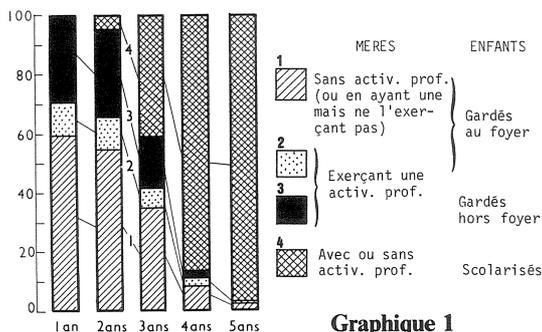
A l'issue des deux ou trois premiers mois qui suivent la naissance et durant lesquels les mères peuvent s'occuper elles-mêmes de leur enfant, trois périodes caractérisent la petite enfance avant l'âge de l'obligation scolaire. Les deux premières années, les enfants sont gardés, soit chez leur mère (70 % à « un an », 65 % à « deux ans »), soit hors de chez elle (30 % à « un an » et à « deux ans ») — les enfants déjà scolarisés à « deux ans » étant peu nombreux (5 %). Entre deux et quatre ans, les enfants commencent à aller à l'école (41 % à « trois ans », 87 % à « 4 ans »), avec une plus grande précocité quand la mère a une activité salariée extérieure. Enfin, à partir de « cinq ans », plus de 97 % des enfants vont à l'école (graphique 1). 40 % des enfants de moins de « trois ans », 24 % des enfants de « trois ans » et 5 % des enfants de « quatre ans » ne vont pas à l'école alors que leur mère exerce une activité professionnelle.

Dans cet ensemble, la garde au foyer représente 29 % des cas et la garde à l'extérieur 71 %, qui se subdivisent en 60 % « toujours à l'extérieur » et 11 % « tantôt au foyer, tantôt à l'extérieur » (tableau 1).

Comme on s'en doute, le lieu de garde des enfants non encore scolarisés dépend beaucoup

(1) Dans ce texte, l'âge est repéré par différence de l'année de naissance avec l'année de l'enquête, 1981. « zéro an » désigne des enfants nés en 1981, avant l'enquête, « un an » des enfants nés en 1980..., « six ans » des enfants nés en 1975.

(2) Bien que dans ces deux derniers cas, qui représentent 1,2 % des enfants de zéro-six ans, la femme qui a les enfants en charge ne soit pas leur mère, nous parlerons toujours, par commodité, de « mère » et, de même, de « père », bien que 1,1 % soient en réalité un beau-père.



Graphique 1

des modalités de travail de la mère. La garde au foyer est largement majoritaire dans les professions indépendantes (86 %) et atteint même 93 % pour les enfants d'agricultrices. Inversement, elle est rare (12 %) pour les salariées à temps complet (3) ; elle l'est un peu moins (29 %) chez les salariées à temps partiel, qui constituent naturellement la catégorie où le mode de garde mixte est le plus fréquent (19 %). Quand la mère exerce une activité salariée, elle recourt surtout à la garde « toujours hors du foyer », le cas extrême étant celui des « employées de bureau et de commerce » (81 %).

(3) Par commodité nous parlons de « temps complet » pour les salariées travaillant trente-cinq heures ou plus, de « temps partiel » pour celles qui travaillent moins de trente-cinq heures. Certaines salariées dont l'activité à temps complet est inférieure à trente-cinq heures (enseignantes notamment) sont regroupées avec celles qui travaillent effectivement à temps partiel.

Tableau 1. — Lieu de garde, pendant la journée, des enfants non scolarisés, dont la mère exerce une activité professionnelle.

	Au foyer	A l'extérieur	L'un ou l'autre	Total
Ensemble	28,6	60,2	11,2	100,0
<i>Statut professionnel de la mère</i>				
Travailleuse indépendante ou salariée travaillant chez elle.....	86,3	8,4	5,3	100,0
Salariée travaillant moins de 35 heures.....	29,1	51,8	19,1	100,0
Salariée travaillant 35 heures ou plus.....	12,3	77,3	10,3	100,0
<i>Travailleuse indépendante (agricultrice, commerçante, artisan, prof. libérale).....</i>				
Professeur ou institutrice.....	84,2	9,2	6,6	100,0
Cadre moyen et cadre supérieur	17,7	64,7	17,6	100,0
Employée de bureau et de commerce.....	20,8	66,7	12,5	100,0
Ouvrière.....	12,7	81,0	6,3	100,0
Personnel de service.....	21,7	65,2	13,1	100,0
38,5	40,4	21,1	100,0	
<i>Commune de résidence</i>				
Rurale de moins de 1 000 habitants.....	50,0	41,9	8,1	100,0
Rurale de 1 000 habitants et plus.....	30,0	63,8	6,3	100,0
Unité urbaine (sauf Paris et aggl. parisienne).....	26,1	60,3	13,6	100,0
Paris et agglomération parisienne.....	22,2	67,6	10,2	100,0

Tableau 2. — Personne gardant, pendant la journée, les enfants non encore scolarisés, dont la mère exerce une activité professionnelle.

	Ensemble	Travailleuses indépendantes et à domicile	Salariées		Communes de résidence		
			A temps partiel	A temps complet	Rurales	Urbaines (sauf aggl. parisienne)	Agglom. parisienne
<i>Enfants gardés au foyer par :</i>							
— la mère	20,4	68,4	24,5	5,6	27,5	19,7	13,0
— l'un ou l'autre des parents, ou toujours le père	3,1	1,1	7,3	2,4	2,1	4,1	1,8
— un autre membre de la famille	8,4	11,6	7,3	7,9	7,0	9,2	8,3
— une personne rémunérée ou au pair	5,9	9,5	9,1	3,8	7,0	4,7	7,4
— quelqu'un d'autre, et non réponse	2,0	1,0	0,0	2,9	2,1	2,0	1,9
Total	39,8	91,6	48,2	22,6	45,7	39,7	32,4
<i>Enfants gardés hors du foyer par :</i>							
— un membre de la famille	18,7	5,3	18,2	22,6	19,0	22,1	9,3
— une personne rémunérée	40,6	4,2	38,2	51,5	33,8	43,7	40,7
— une crèche	8,6	1,1	10,0	10,3	0,7	6,1	25,9
— quelqu'un d'autre, et non réponse	3,5	3,1	4,5	3,2	7,8	2,0	1,9
Total	71,4	13,7	70,9	87,6	61,3	73,9	77,8
Total général (a)	111,2	105,3	119,1	110,3	107,0	113,6	110,2

(a) L'excédent de ce total au-delà de 100 % représente les enfants gardés tantôt chez eux tantôt hors de chez eux, qui sont comptés dans les deux catégories.

Qui garde ?

Continuons de nous limiter au cas des enfants non encore scolarisés dont la mère exerce une activité professionnelle, indépendante ou salariée. Quand ils sont gardés chez eux — dans 29 % des cas exclusivement et dans 11 % des cas de façon mixte comme on l'a vu — c'est une fois sur deux (20 %/40 %) par la mère elle-même, sinon c'est le plus souvent par un membre de la famille (tableau 2). Les personnes rémunérées (ou au pair) ne représentent que 15 % des modes de garde au foyer, un peu plus dans l'agglomération parisienne (23 %). Au contraire, quand les enfants sont gardés à l'extérieur, le cas majoritaire est celui de la personne rémunérée, ou nourrice (57 % des modes de garde extérieurs), le recours à une personne de la famille étant plus rare (26 %) et celui à la crèche encore plus rare (12 %) ; cette dernière pratique, qui dépend évidemment des places disponibles, n'est importante que dans l'agglomération parisienne, où elle représente le tiers (33,3 %) des modes de garde extérieurs.

Au total, si l'on ajoute garde au foyer et garde hors du foyer, le recours à la famille autre que le père ou la mère concerne plus du quart des enfants (27 %). Il s'agit une fois sur deux de la grand-mère maternelle, une fois sur quatre de la grand-mère paternelle et, le plus souvent, ce sont les enfants qui vont passer la journée chez leur grand-mère.

Selon la profession le recours à la famille est le plus fréquent chez les ouvrières (42 %), celui à la nourrice chez les employées et les cadres moyens (52 %), celui à la crèche chez les enseignantes (16 %).

Une question de l'enquête visait à préciser *qui accompagne* l'enfant, matin et soir, à la crèche ou chez la nourrice. Six enfants concernés sur dix sont toujours accompagnés par leur mère, et seulement un sur dix toujours par leur père. Il n'y a que dans les familles où le père ne travaille pas, ou a une journée moins longue que la mère, qu'il s'occupe aussi souvent qu'elle de conduire les enfants. Quand il y a égalité de durée de travail, trois fois sur quatre c'est la mère qui accompagne les jeunes enfants. Cela ne veut pas dire que le père se charge de conduire les autres enfants, plus âgés : moins de 5 % des enfants scolarisés sont conduits à l'école, ou en sont ramenés, par leur père ; 21 % par leur mère, les autres faisant le trajet seuls ou avec une tierce personne.

Et les femmes au foyer ?

Les femmes au foyer, elles aussi, peuvent avoir à s'absenter dans la journée. Que font-elles alors de leurs enfants ? (Tableau 3.)

Tableau 3. — Analyse des réponses à la question posée aux mères n'exerçant pas d'activité professionnelle :

Que faites-vous du plus jeune de vos enfants lorsque vous devez vous absenter pour la journée ?

	Ensemble (sur 100 mères)	Solution la plus fréquente
Je l'emmène avec moi	83,5	67,8
Je le laisse à quelqu'un de la famille	44,6	17,1
Je le confie à une voisine	21,6	4,3
Je le confie à ses frères et sœurs	11,0	3,2
Je le laisse à une halte-garderie	5,4	1,3
Je le laisse à une personne rémunérée	3,1	1,6
Autre solution	1,0	0,6
Je ne m'absente jamais	0,4	0,4
Non réponse	—	3,7
Total	170,6 (a)	100,0

(a) Le total est supérieur à 100, plusieurs réponses étaient possibles.

La solution la plus fréquente est d'emmener les jeunes enfants avec elles ; sinon, elles les confient à quelqu'un de la famille, quelquefois les frères et sœurs plus âgés, parfois à une voisine, à une personne rémunérée, ou à la halte-garderie. En dehors de la famille, les mères ont en fait peu de possibilités pour faire garder quelques heures leur enfant. Environ 4 femmes sur 10 ne connaissent pas de voisine à qui elles peuvent demander ce service, et plus de 7 sur 10 ont déclaré qu'il n'existe pas de halte-garderie près de chez elles (ou ne pas savoir s'il en existe une). Mais quand il en existe, elles les utilisent peu : 20 % des mères au foyer déclarent à la fois connaître l'existence d'une halte-garderie dans leur quartier mais n'y laisser jamais leur enfant, 7 % seulement la connaissent et l'utilisent parfois.

De même les échanges de garde entre voisines sont peu pratiqués : près de la moitié des mères au foyer disent pouvoir le faire, mais une sur dix seulement déclare adopter assez souvent ce procédé.

*
* *

Ces quelques résultats sont loin d'épuiser le sujet. D'autres questions feront l'objet de publications ultérieures, comme la garde des enfants scolarisés en fin de journée, le mercredi ou pendant les vacances scolaires. D'autres travaux étudieront le coût, pour les familles et la collectivité, des divers modes de garde, ainsi que les solutions retenues dans d'autres pays. Une des caractéristiques de la France, comme on sait, est l'importance de la préscolarisation :

36 % des enfants sont déjà à l'école maternelle entre deux et trois ans, 87 % entre trois et quatre ans, taux que n'atteint aucun autre pays. La vive croissance de ces taux dans les années écoulées, preuve de l'excellente réputation de l'école maternelle en France, a des liens évidents avec la progression des taux d'activité salariée chez les femmes mariées. Le renforcement du réseau des écoles maternelles, la création progressive d'une sorte de service public de la petite enfance par le biais des crèches collectives, crèches familiales, assistan-

tes maternelles, gardiennes agréées, ne doivent cependant pas faire perdre de vue que le réseau familial rend des services qui n'apparaissent dans aucun compte financier. Il faut une enquête « en nature » comme celle dont il vient d'être rendu compte pour mettre en évidence le rôle des mères au foyer, des mères exerçant à domicile une activité professionnelle... et des grand-mères.

Catherine GOKALP (INED) et Marie-Gabrielle DAVID (CERC).

RECENSEMENT 1982

Premiers résultats du recensement de 1982

L'INSEE a publié le 27 juillet les premières estimations, susceptibles d'ajustement après diverses vérifications, de la population de la France métropolitaine telle qu'elle a été « photographiée » le 4 mars 1982, par le recensement. Elle s'établit à 54 257 300 habitants, ce qui ne dépasse que très légèrement, d'environ 0,3 %, l'estimation fondée sur les résultats du recensement précédent de 1975 (cf. *Population et Sociétés*, mars 1982, n° 156, p. 4).

Si le recensement confirme donc l'idée que l'on se faisait de la population totale de la France, il apporte de très précieuses informations sur l'évolution de la répartition territoriale de celle-ci, évolution qui est loin d'être homogène.

Au plan national, le taux d'accroissement total de la population s'établit pour la période intercensitaire 1975-82 à 0,43 % par an contre 0,81 % pour la précédente (1968-75). Ce ralentissement est lié à parts sensiblement égales à la diminution de l'excédent naturel, passé de 0,58 % par an à 0,39 %, en raison de la baisse de la fécondité, et à la diminution du solde migratoire, passé de 0,23 % à 0,04 % en raison de l'arrêt de l'immigration extérieure (1).

Au plan régional, il n'est que deux régions sur 22 qui enregistrent une accélération de la croissance totale : le Languedoc-Roussillon, dont le taux d'accroissement total passe

de 0,67 % par an à 1,19 %, malgré un excédent naturel négatif, et l'Aquitaine, dont le taux d'accroissement, presque inchangé, passe de 0,52 % par an à 0,53 %. Pour les vingt autres régions, il y a un ralentissement — et même décroissance absolue pour deux d'entre elles : la Lorraine, qui passe de + 0,35 % par an à - 0,08 % et le Limousin qui passe de + 0,05 % à - 0,12 %. La Provence-Côte d'Azur, qui avait la croissance la plus forte en 1968-75 (+ 1,56 % par an) est au deuxième rang cette fois-ci (+ 1,04 %) derrière le Languedoc-Roussillon.

Le relief régional de l'excédent naturel, fortement corrélé avec le vieillissement de la population, est resté quasiment stable. La plupart des régions où il est supérieur à la moyenne (+ 0,39 % par an) sont situées dans la moitié Nord, à la notable exception de Rhône-Alpes, et celles où l'excédent naturel est inférieur à la moyenne nationale sont situées dans la moitié Sud, mais on enregistre aussi un excédent naturel relativement faible dans les régions Bretagne, Poitou-Charentes, Centre et Bourgogne.

En revanche, et on pourrait voir là un heureux rééquilibrage de la croissance démographique nationale s'il ne s'agissait des conséquences des difficultés économiques des régions industrielles, le bilan migratoire est en général positif au sud de la Loire et négatif au nord : 7 régions ont un solde migratoire négatif. Aux régions qui étaient déjà dans ce cas entre 1968 et 1975 (Nord-Pas-de-Calais, Lorraine et, à moindre degré, Basse-Normandie et Champagne-Ardenne) sont venues s'ajouter l'Île-de-France, pour la première fois, ainsi que la Franche-Comté et la Haute-Norman-

die. Inversement, les soldes migratoires les plus élevés sont ceux du Languedoc-Roussillon avec + 1,21 % par an (contre 0,53 % entre 1968 et 1975) et de Provence-Côte d'Azur (+ 0,91 % par an). Les résultats par département montrent une diminution importante du solde migratoire de certains d'entre eux, généralement fortement urbanisés (Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Rhône, Bouches-du-Rhône, par exemple).

Des tableaux détaillés par département et région, ainsi que de nombreuses cartes font l'objet de la brochure disponible dans les observatoires économiques régionaux de l'INSEE.

M. L.

POPULATION

N° 3 - 1982

SOMMAIRE

Francisco MUNOZ-PEREZ : *L'évolution de la fécondité dans les pays industrialisés depuis 1971.*

Mark LATHROP et Gilles PISON : *Méthode statistique d'étude de l'endogamie. Application à l'étude du choix du conjoint chez les Peul Bandé.*

Olivia EKERT : *Durée de scolarisation et prestations familiales.*

Catherine ROLLET : *Nourrices et nourrissons dans le département de la Seine et en France de 1880 à 1940.*

William J. LEASURE : *La baisse de la fécondité aux États-Unis de 1800 à 1860.*

Ron LESTHAEGHE et Chris WILSON : *Le mode de production, la laïcisation et le rythme de la baisse de la fécondité en Europe de l'Ouest de 1870 à 1930.*

(1) On vérifie que $0,81 = 0,58 + 0,23$ et que $0,43 = 0,39 + 0,04$.